



SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL DE ROCHE

4 décembre 2025

La séance est ouverte à 20h15 par **Madame Line Seewer, Présidente du Conseil communal**.

L'appel nominal fait ressortir la présence de 36 conseillers, six personnes excusées. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer.

1. Adoption de l'ordre du jour.

Adopté tel que présenté.

2. Vote sur la non-lecture du procès-verbal de la dernière séance

Adopté tel que présenté.

3. Adoption du procès-verbal de la dernière séance du 10 septembre 2025.

Le procès-verbal est adopté tel que présenté.

4. Communications du bureau

Madame Line Seewer, Présidente du Conseil communal, annonce les prochaines séances fixées aux 18 mars, 6 mai et 17 juin 2026.

Elle informe que **Monsieur Nicolas Croci-Torti, préfet**, est présent et prendra la parole en fin de séance. Elle précise que **Monsieur Massimo Maio, Boursier communal**, est présent pour répondre aux questions relatives au budget dans le cadre du nouveau plan comptable MCH2.

Elle rappelle les prochaines votations et élections communales du printemps et invite les membres intéressés à se manifester auprès du Bureau.

Elle invite ensuite l'assemblée au Cernetzet à l'issue de la séance pour un apéritif de fin d'année.

5. Assermentations

La présidente, invite **Madame Sarah Deubelbeiss, Monsieur Lorenzo Brandani et Monsieur Pedro Martins**, à venir devant l'assemblée pour entendre la lecture du serment auxquels ils promettent chacun leur tour à l'appel de leur nom. Ils sont applaudis par l'assemblée.

6. Nomination d'une suppléante pour l'ASPIHL

Monsieur Gilles Nagloo, Conseiller, propose la candidature de Madame Linda Schiavone, élue tacitement.



7. **Préavis no 48/25 de la Municipalité au Conseil communal relatif au budget de fonctionnement pour l'année 2026.** Rapport de la commission des finances lu par Madame Stéphanie Koehler, Conseillère, qui demande d'accepter les conclusions du préavis telles que présentées.

Madame Aurélie Tulot, Syndique, remercie la commission pour la qualité de son analyse et le temps consacré à l'étude du budget. Elle rappelle qu'il s'agit du premier budget établi selon le nouveau plan comptable MCH2. Elle souligne l'important travail réalisé par **Monsieur Massimo Maio, Boursier communal**, notamment pour permettre une comparaison avec les exercices précédents établis sous MCH1.

Elle précise que le budget 2026 présente environ 11 millions de charges pour un déficit projeté d'environ CHF 117'000. – Déficit comparable aux exercices précédents et considéré comme maîtrisé. Elle relève notamment l'augmentation des charges liées à l'ASPIHL (scolaire) et à l'ARASAPE (parascolaire), ainsi que l'impact favorable de la nouvelle péréquation cantonale. Elle indique que la marge d'autofinancement demeure satisfaisante et que l'endettement reste stable, voire en diminution sur les cinq dernières années.

Madame Linda Schiavone, Conseillère, demande des précisions sur la mise en œuvre du plan comptable MCH2, en particulier sur la répartition des anciens comptes et sur les directives cantonales encadrant cette transition.

Monsieur Massimo Maio, Boursier communal, explique que le Canton met à disposition un plan comptable détaillé précisant la classification des charges et produits. Il indique que le budget est transmis au Canton pour contrôle et que des échanges ont eu lieu avec d'autres boursiers du district afin d'assurer une application cohérente des nouvelles règles. Il précise que des ajustements restent possibles en cours d'exercice si nécessaire.

Monsieur Roland Guex, Conseiller, s'interroge sur l'impact de l'engagement d'un agent de sécurité publique intercommunal et demande si une augmentation des recettes liées aux amendes est envisagée.

Madame Aurélie Tulot, Syndique, répond que l'objectif principal de cet engagement est la prévention et la sécurité, notamment aux abords des écoles, et non l'augmentation des recettes. Elle précise qu'une légère hausse des amendes pourrait intervenir, mais qu'elle n'est ni budgétisée comme objectif prioritaire ni recherchée comme finalité.

Monsieur Julien Cattin, Municipal, ajoute que l'agent de sécurité publique constituera également un soutien important pour l'administration, notamment pour le traitement des dossiers liés aux incivilités et aux procédures de police administrative, ce qui permettra d'alléger la charge des services communaux.

Monsieur Gilles Nagloo, Conseiller, demande quelle part du budget communal est réellement maîtrisable par la Commune, compte tenu des nombreuses charges imposées.

Monsieur Massimo Maio, Boursier communal, indique qu'une part importante des charges est contrainte (notamment les charges scolaires, sociales et policières). À titre indicatif, il estime qu'environ 60% des charges peuvent être considérées comme fixes ou difficilement compressibles, laissant environ 40% sur lesquels la Commune peut exercer une marge de décision.

La présidente déclare que le débat est clos et rappelle les conclusions du préavis.



Le Conseil communal de Roche	
Vu	le préavis N° 48/2025 de la Municipalité au Conseil communal relatif au budget de fonctionnement pour l'année 2026 ;
Oui	le rapport de la commission des finances chargée de l'examen de cet objet ;
Considérant	que cet objet a été valablement porté à l'ordre du jour ;
Décide	D'approuver le budget de fonctionnement pour l'année 2026, qui présente les résultats suivants : Charges CHF 10 884 696.00 Revenus CHF <u>10 767 603.00</u> Résultat (déficit présumé) CHF <u>- 117 093.00</u>
Les conclusions du préavis sont acceptées à l'unanimité	



8. **Préavis no 49/25 de la Municipalité au Conseil communal concernant une demande de crédit pour une procédure de demande de permis de construire liée aux travaux d'aménagements de la route de desserte de la Z.I. Les Vernes. Rapport de la Commission lu par Monsieur David Fischer, Conseiller, qui demande d'accepter les conclusions du préavis telles que présentées.**

Monsieur Thierry Blanc, conseiller municipal, remercie la commission pour son rapport. Il rappelle que le plan d'affectation adopté en 2019 incluait déjà le projet routier relatif à la zone industrielle. Il précise toutefois que, s'agissant de la route de desserte, la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) a exigé une mise à l'enquête complémentaire spécifique.

Madame Lucette Marsoni, Conseillère, demande si cette exigence émane d'une base légale cantonale ou fédérale.

Monsieur Thierry Blanc, Municipal, confirme qu'il s'agit d'une exigence cantonale. Il indique qu'un examen préalable a été conduit auprès de la DGMR, laquelle a consulté les différents services cantonaux concernés. Un préavis de synthèse a ensuite été transmis à la Commune, précisant les mesures et dossiers complémentaires à établir, notamment en matière de défrichement, de gestion des terres et d'autres contraintes spécifiques au site.

Monsieur Roland Guex, Conseiller, s'interroge sur l'état d'avancement des discussions avec les propriétaires concernés par la réalisation de la route.

Monsieur Thierry Blanc, Municipal, indique que les discussions sont en cours et progressent. Une convention relative à la prise en charge de la route est en cours d'élaboration. Il précise que la mise à l'enquête pourra être déposée dès que l'ensemble des propriétaires concernés auront signé cette convention, la Municipalité ne souhaitant pas engager la procédure sans garantie préalable.

Aucune autre remarque n'étant formulée, **Madame Line Seewer, Présidente,** déclare le débat clos et rappelle les conclusions du préavis.

Le Conseil communal de Roche	
Vu	le préavis N°49/2025 de la Municipalité au Conseil communal concernant une demande de crédit pour une procédure de demande de permis de construire liées aux travaux d'aménagements de la route de desserte de la Z.I. Les Vernes ;
Ouï	le rapport de la commission chargée de l'examen de cet objet ;
Considérant	que cet objet a été valablement porté à l'ordre du jour ;
Décide	<ol style="list-style-type: none">1. D'autoriser la Municipalité à financer les prestations d'ingénieur civil liés à l'établissement de la demande de permis de construire concernant la réalisation de la route de desserte de la Z.I. Les Vernes ;2. d'octroyer à cet effet un crédit de CHF 27'000.00 ;3. de financer ce montant par la trésorerie courante.
Les conclusions du préavis sont acceptées à l'unanimité	



9. Communications de la Municipalité

Madame Aurélie Tulot, Syndique, informe que la place de jeux du Grand Cercle sera opérationnelle au printemps 2026 et annonce le recrutement prochain d'un·e apprenti·e à la voirie.

Monsieur Éric Portner, Municipal, informe de l'abattage des arbres au carrefour du village pour des raisons de sécurité.

Monsieur Jean-Marc Chavannes, Municipal, indique une diminution de 45% de la consommation liée à l'éclairage public, et 35% de la facture d'électricité.

Monsieur Julien Cattin, Municipal, informe de la mise en service prochaine de la crèche, du respect du budget, du futur engagement de l'ASP au printemps 2026 et d'une infiltration d'eau à la Rotzéranne.

Monsieur Thierry Blanc, Municipal, informe que 33 projets ont été déposés dans le cadre du concours DUO. Le jury a retenu à l'unanimité un projet regroupant l'école spécialisée, l'école ordinaire et l'accueil parascolaire dans un concept favorisant l'intégration. La prochaine étape portera sur l'établissement du budget et le dossier de permis de construire, avant la présentation d'un futur préavis de crédit de construction.

10. Divers.

Monsieur Gilles Nagloo, Conseiller, relève que la rubrique « Histoire de Roche » du nouveau site internet communal contient des informations obsolètes et demande si une mise à jour est prévue. **Madame Aurélie Tulot**, syndique, le remercie et rassure que le nécessaire sera fait

Monsieur Florian Ecoffey, Conseiller, rappelle l'existence du comité des Mérites Rotzérans et invite les membres à signaler toute personne méritante de la commune afin d'alimenter les candidatures futures.

Monsieur Jean-Marc Écuyer, Conseiller, informe la municipalité que les engins destinés à la nouvelle place de jeux sont déjà arrivés.

Monsieur Paulo Teixeira, Conseiller, interroge la Municipalité concernant l'éclairage du terrain de football.

Monsieur Jean-Marc Chavannes, Municipal, indique que l'intervention est prévue en janvier-février.

Madame Line Seewer, Présidente, invite le préfet à prendre la parole.

Monsieur Nicolas Croci-Torti, préfet, adresse quelques mots au Conseil communal, se présente brièvement et rappelle le rôle de la Préfecture en soutien aux autorités communales.

Madame Line Seewer, Présidente du Conseil communal, reprend la parole, souhaite de bonnes fêtes à l'assemblée et procède au contre-appel.

La séance est levée à 21h30.

CONSEIL COMMUNAL DE ROCHE

Présidente

Line Seewer



Secrétaire

Sarah Lambert-Deubelbeiss